DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**SÉANCE DU**

**9 JUILLET 2015**

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Cession du bien 6 bis rue Bonnemain**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 juillet 2015
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 10 juillet 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juillet 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services

Aline RIDET

# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

==========

L'an deux mille quinze, le 9 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juillet deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX*, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU**, Madame ANDRÉ, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur PRIOUX (sauf pour le dossier 15 E 00 et le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015)
**Monsieur VILLEFAILLEAU (sauf pour le dossier 15 E 00, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015, le compte-rendu des actes administratifs et le dossier 15 E 01)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur MIRABELLI à Monsieur LAMY
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame NASRI à Monsieur PIVERT
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame HABERT-DUPUIS
Madame DUMONT à Madame GOMMIER

**Secrétaire de séance :**

Madame LIBESKIND

**N° DE DOSSIER** : 15 E 07

**OBJET** : CESSION DU BIEN 6 BIS RUE BONNEMAIN

**RAPPORTEUR** : Madame TÉA

---

**Monsieur le Maire,**
**Mesdames, Messieurs,**

Par décision en date du 16 avril 2015, la Ville a décidé d'exercer le droit de préemption urbain sur le bien sis 6 bis rue Bonnemain et cadastré AL 8 et AL 9 d'une contenance totale de 1661 m² pour y réaliser une opération de logements locatifs sociaux.

Après consultation des opérateurs, la proposition présentée par EFIDIS a été retenue. Cette offre prévoit la réalisation de 20 logements locatifs sociaux (6 PLAI, 8 PLUS et 6 PLS) pour une surface de plancher prévisionnelle de 1 202 m². L'acquisition est proposée au prix indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner, à savoir 1 400 000 €, auxquels s'ajoutent la commission mentionnée dans la déclaration d'intention d'aliéner d'un montant de 84 000 € et tous les frais afférents.

Par ailleurs, afin d'équilibrer l'opération, EFIDIS sollicite la Ville pour une subvention d'équilibre qui après négociation a été ramenée à 10 000 € par logement soit un total de 200 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la proposition présentée par EFIDIS pour l'acquisition du bien sis 6 bis rue Bonnemain, pour le projet et selon les conditions énoncées ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE la proposition présentée par EFIDIS pour l'acquisition du bien sis 6 bis rue Bonnemain, pour le projet et selon les conditions énoncées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye